

A Limoges, le 19 février 2026



Maison des Droits de l'Homme

119 avenue du Général Leclerc - 87100 LIMOGES
Tel. 05 55 35 81 24 - contact@mdh-limoges.org
www.mdh-limoges.org

Elections municipales 2026 :

Pour un territoire solidaire et démocratique ! **adresse de la MDH aux candidates et candidats**

1 - Présentation de la Maison des Droits de l'Homme

La MDH a été créée en 1998 et rassemble un collectif d'associations qui se sont accordées pour réfléchir et construire une société solidaire, démocratique pacifique et durable

depuis sa création, les activités se sont développées sur trois axes :

- Un lieu d'accueil pour les personnes en demande d'accès au droit, ce qui représente plus de 4000 sollicitations par an.
- Un centre de ressource sur les droits humains et la solidarité internationale. A ce titre elle assure des interventions dans le domaine de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale et coordonne des campagnes comme le Festival de films Alimentterre ou le Festival des Solidarités
- Un espace pour venir en appui aux associations et faciliter les dynamiques inter-associatives. La MDH regroupe près d'une trentaine d'associations mais interagit à l'échelle du Limousin avec près de 240 structures

La MDH constitue une des Structures Ressources de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et participe à la plateforme Guid'Asso pour son accompagnement spécialisé en direction des porteurs de projets associatifs ou des associations engagées dans les domaines de la défense des droits humains, de la citoyenneté ou de la solidarité internationale. Elle est également impliquée dans l'accompagnement de trois Conseils Citoyens sur Limoges (Beaubreuil, la Bastide et le Sablard) et assure la gestion et l'animation du Fonds de Participation des Habitants (dispositif soutenu par la Préfecture, l'ANCT, la CAF, Limoges Métropole et Ville de Limoges)

Les associations membres en 2025 :

Accueil Bienveillant et Solidaire 87 - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) - Agir Tous pour la Dignité Quart Monde (ATD-Quart Monde) - ALDER Climat Energie - Alerte des Médecins sur les Pesticides (ALMP) - Alternatiba Limousin - Les Amis de la Terre - Artisans Du Monde (ADM) - Association des Sans-papiers 87 - Association France Cuba - Association Limousin-Palestine - Association du Planning Familial 87 - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne 87 (ATTAC 87) – Cimade - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - Dessine Moi un Logement - Escales Solidaires

– Facto Média - Ligue des Droits de l’Homme - Mouvement contre le Racisme et pour l’Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement du Nid - Na Semsé 87 - Peuples des Villes – Ukraïka – UniverSEL87 - Tous en Action pour les Femmes et les Familles (TAFF).

2 → Reconnaissance du monde associatif par le rôle qu’il assure localement et en France en terme économique et social

Dans la situation du manque de reconnaissance et de moyens dont souffrent les associations, la Maison des Droits de l’Homme est partie prenante des actions engagées par le Mouvement Associatif :

- Le monde associatif est devenu sur le plan national un secteur qui pèse plus de 10 % de la population active et 3,5 % du PIB national. Le nombre de bénévoles impliqués représente, lui, le quart de la population française. Les politiques qui consistent à continuer d’affaiblir les associations constituent désormais un facteur d’aggravation qui a de multiples conséquences sur le plan du chômage (4500 emplois menacés en Haute-Vienne pour l’année à venir), de l’affaiblissement des services rendus à la population et du dynamisme économique pour un grand nombre de territoires y compris l’agglomération de Limoges pour lequel ce secteur pèse davantage qu’ailleurs.

- Les associations constituent un des piliers pour faire vivre la démocratie. Les associations et les collectivités partagent les mêmes objectifs : faire vivre les territoires, répondre aux besoins des habitants et soutenir l’engagement citoyen. Il s’agit de reconnaître, pour les citoyens et ceux qui s’impliquent dans la vie associative, la possibilité de participer au débat public et de permettre d’enrichir la qualité des politiques qui peuvent être mises en œuvre.

Les propositions

- **Mettre en place des politiques qui favorisent l’engagement associatif** : Soutenir la formation des bénévoles – Organiser des temps de visibilité de l’action associative – Simplifier les démarches administratives pour les associations

- **Financer durablement la vie associative** : Privilégier la subvention comme principal mode de financement – Opter pour des conventions pluriannuelles pour sécuriser l’action des associations sur le long terme – Privilégier le fonctionnement des associations pour un soutien direct au développement structurel des associations

- **Renforcer la coopération entre les collectivités et les associations** : Créer des espaces de dialogue avec les associations pour donner aux politiques publiques une plus grande légitimité et une plus grande pertinence – Décliner localement la charte des engagements réciproques pour instaurer une démarche gagnant-gagnant au service de l’intérêt général – Garantir les libertés associatives pour revenir à une relation apaisée et de confiance mutuelle en n’exerçant aucune pression administrative ou politique sur les associations

- **Développer un accompagnement de qualité sur tout le territoire** : Favoriser la formation des agents et des élus aux enjeux associatifs – Contribuer à l’ancrage local du dispositif Guid’Asso qui accompagne les porteurs de projets associatifs – Faciliter la mise à disposition de ressources logistiques telles que des locaux, des salles et du matériel.

3 – Plaidoyer spécifique concernant les secteurs d'interventions de la Maison des Droits de l'Homme

→ La défense de la démocratie :

- Prise en compte d'une démocratie locale avec une autonomie, un respect des structures et des moyens financiers.
- Pour un Conseil de Développement de l'agglomération au fonctionnement réellement autonome facilitant la parole des citoyens et des structures membres incluant les représentants des Conseils Citoyens des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Donner de meilleurs moyens aux conseils citoyens et aux conseils de quartiers (budget participatif, création de médiateurs de quartiers, tiers lieux ...).
- Mettre en place une Charte affirmant les valeurs de laïcité, de non discrimination et de respect des principes républicains, travailler sur le principe des engagements réciproques.

→ La protection des Droits Humains :

- Favoriser l'accueil des personnes à la rue, créer et soutenir de nouveaux lieux d'accueil pour les personnes en situation de précarité en coopération avec des collectifs de citoyens.
- Engager une réflexion et un travail d'écoute dans les quartiers où les espaces de vie sociale se réduisent, où il n'y a même plus ni commerces ni d'accès à la santé...
- Donner les moyens d'accompagnement et d'auto organisation locale (tiers lieux).
- Favoriser les personnes précarisées.

→ Faciliter l'ouverture au monde et à l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale :

- En partant du constat que les jeunes veulent s'investir dans des actions de solidarité et d'entraide, développer un accès aux métiers de la solidarité, de l'environnement, favoriser la création de nouveaux services et favoriser les projets citoyens.
- Créer à l'échelle de l'agglomération un groupe de concertation multi-acteurs (réunissant associations, collectivités, structures privées ou publiques) autour des enjeux de l'Éducation à la Citoyenneté, à la Solidarité Internationale et à l'ouverture au monde.
- Favoriser le développement d'évènements donnant de la visibilité aux actions d'ouverture au monde et à la solidarité internationale.
- Créer un dispositif de soutien aux initiatives associatives et citoyennes (type micro-projets) en matière d'éducation à la citoyenneté et à la Solidarité Internationale, ou de coopération internationale.
- Faciliter les actions contribuant à développer les échanges internationaux et à favoriser la découverte d'autres cultures.
- Favoriser les actions d'éducation contre toutes les formes de discriminations et permettre de faire un travail sur les mémoires.